



<http://liguelorralutte.over-blog.fr>

RÈGLEMENT RÉGIONAL DES SÉLECTIONS 2013-2014

Adopté lors des réunions du CA de la ligue de Lorraine de lutte des 16 septembre et 9 décembre 2013

PRINCIPAUX ASPECTS DU RÈGLEMENT NATIONAL DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES 2013-2014

Article 2.1.1 - Licence

La licence FFL est obligatoire pour participer à toutes les compétitions.

Article 2.1.2 - Maîtrises

L'inscription des lutteurs aux championnats régionaux, tournois de qualification aux championnats de France (TQF), championnats de France et rencontres nationales vétérans, n'est possible que si un niveau minimum de maîtrise conformément au règlement national des maîtrises figure sur intranet.

La maîtrise jaune est requise pour participer aux championnats régionaux et la maîtrise orange est requise pour participer aux TQF et championnats de France (cf. règlement des maîtrises).

Article 2.2.8 – Statut de l'entraîneur

Toute personne remplissant la fonction d'entraîneur au bord du tapis, doit être licenciée FFL et posséder un diplôme fédéral ou diplôme d'état recensé sur l'intranet fédéral.

Article 2.3 - Participation

A partir de cadet (y compris les minimes surclassés), les licencié(e)s FFL notifié(e)s « étranger » ne peuvent pas participer aux championnats régionaux, aux TQF et aux championnats de France.

Article 2.3.2 – Sur-classement de catégorie d'âge

- Les lutteurs juniors peuvent lutter en senior sans condition de sur-classement.
- Le sur-classement est réservé aux lutteurs(ses) benjamins 2, minimes 2 et cadets 2, ayant des aptitudes avérées par un cadre technique FFL chargé d'effectuer la demande de sur-classement en utilisant le formulaire en annexe 3.
- Le sur-classement des benjamins n'est pas autorisé en lutte gréco-romaine.
- Le sur-classement de catégorie d'âge est autorisé uniquement après l'accord du médecin fédéral et du directeur technique national.
- Une autorisation parentale (pour les mineurs) est nécessaire.

Article 2.3.5 – Les lutteurs qualifiés hors-quotas

Les lutteurs hors-quotas s'ajoutent aux sélections régionales :

- Sélectionnés en équipe de France au moment d'une phase qualificative au championnat de France sont qualifiés hors quota pour le niveau supérieur.
- Les lutteurs inscrits sur les listes ministérielles « haut niveau » catégorie « élite », sont directement qualifiés au championnat de France.
- Les lutteurs classés dans les 2 premiers du championnat de France senior de la saison précédente sont qualifiés hors quotas aux championnats de France seniors, exclusivement dans le style et la catégorie de poids dans lesquels ils se sont qualifiés.
- Lutteurs inscrits en pôle (sur demande du cadre technique régional adressée par courriel à la FFL et après validation du DTN, un lutteur inscrit dans un pôle fédéral peut être qualifié hors quota pour un TQF.
- A titre exceptionnel, le DTN se réserve le droit d'étudier le cas de certains sportifs.

Article 3 – Règlement des championnats régionaux

Le championnat régional est qualificatif aux TQF et championnats de France.

Les lutteurs sont qualifiés par le responsable technique de l'ETR sous la responsabilité du président régional.

Des quotas de qualifiés sont attribués à chaque comité régional (surclassés compris dans les quotas) par catégorie de poids, par âge et par style en respectant un quota global.

Les qualifiés hors quota s'ajoutent à la sélection régionale.

Article 3.2 – Sélections régionales pour TQF et championnats de France

Des quotas de qualifiés sont attribués à chaque comité régional (surclassés compris dans les quotas) par catégorie de poids, par âge et par style en respectant un quota global.

Quotas régionaux pour les chts de FRA

	Par caté de poids	Global
Senior LF	2	12
Junior LF	3	16
Cadette LF	3	16
Minime LF	3	16
Junior LL	3	16
Junior GR	3	16

Quotas régionaux pour les TQF

	Par caté de poids	Global
Senior LL	3	16
Senior GR	3	16
Cadet LL	3	20
Cadet GR	3	20
Minime LL	3	25
Minime GR	3	25

Article 4.1 – Composition interrégionale des 3 TQF (minimes-cadets LL & GR)

- TQF « Nord Est » : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, **Lorraine**, Nord-Pas-Calais, Picardie.
- TQF « Sud Est » : Auvergne, Provence Côte-d'Azur, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes.
- TQF « Ouest » : Aquitaine, Basse Normandie, Bretagne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Orléanais-Touraine, Pays-de-la-Loire.

Article 4.3 – Quotas de qualification aux championnats de France (minimes-cadets LL & GR)

Nombre lutteurs par catégorie de poids	Moins de 6	Entre 6 et 12	Plus de 12
Quota de qualifiés par TQF	3 qualifiés	4 qualifiés	4 qualifiés

Article 4.4 – Composition interrégionale des 2 TQF (seniors LL & GR)

- TQF « Est » : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, **Lorraine**, Provence Côte-d'Azur, Rhône-Alpes.
- TQF « Ouest » : Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Orléanais-Touraine, Pays-de-la-Loire, Picardie.

Article 4.6 – Quotas de qualification aux championnats de France (seniors LL & GR)

Lutteurs par catégorie de poids	Moins de 6	Entre 6 et 9	Entre 10 et 13	Plus de 13
Quota de qualifiés par TQF	3 qualifiés	4 qualifiés	5 qualifiés	6 qualifiés

RÈGLEMENT RÉGIONAL DES SÉLECTIONS 2013-2014

LES PRINCIPES

- La participation au championnat de Lorraine est obligatoire pour envisager d'accéder à l'étape suivante.
- Conformément au règlement national, les étrangers ne pourront pas participer aux championnats de Lorraine à partir de cadets. (le critérium de Lorraine P/B, le championnat de Lorraine minime et le championnat de Lorraine honneur sont ouverts à tous).
- Un certain nombre de dérogations est prévu.
- Pas de qualification dans la catégorie de poids inférieure en minimes et cadets. Possibilité en juniors et seniors sur demande et si le quota dans la catégorie de poids inférieure ainsi que dans le quota global de qualifiés le permet.

LES DÉROGATIONS

Les lutteurs et lutteuses qui sont en pôle ou qui figurent sur les listes de haut-niveau (jeune, senior uniquement) sont qualifiés directement, dans le quota régional, aux étapes suivantes (TQF ou championnats de France) dans leur catégorie d'âge et leur style de lutte uniquement.

Pour bénéficier de cette dérogation, ils devront être inscrits au championnat régional en spécifiant les catégories d'âge et de poids et s'acquitter du droit d'engagement.

LISTE DES QUALIFIÉS DIRECTS DANS LE QUOTA RÉGIONAL

TQF cadets LL / GR

EL KHAMER Sofiane (Sarreguemines) pôle espoir de Font-Romeu

TQF seniors LL / GR

HARTER Vincent (Sarreguemines) SHN senior (lutte libre)

ITAEV Said (Sarreguemines) SHN senior (lutte libre)

OSMANI Enis (Stiring-Wendel) pôle France de Ceyrat - SHN jeune (lutte libre)

OZAY Fatih (Sarreguemines) SHN senior (lutte gréco-romaine)

Championnats de France junior LL / GR / LF

ALEKMA Saifedine (Sarreguemines) pôle France de Ceyrat - SHN jeune (lutte libre)

SOUGTANI Smail (Stiring-Wendel) SHN jeune (lutte libre)

ADJAOUD Arilès (Stiring-Wendel) pôle France de Dijon junior - SHN jeune (lutte gréco-romaine)

DIEDA Mathias (Lorquin) pôle France de Dijon junior - SHN jeune (lutte gréco-romaine)

OZAY Yasin (Sarreguemines) SHN senior (lutte gréco-romaine)

BAUDIN Sonia (Maizières les Metz) pôle espoir de Font-Romeu - SHN jeune (lutte féminine)

LISTE DES QUALIFIÉS DIRECTS HORS QUOTA RÉGIONAL

Ils ont terminé dans les deux premiers aux championnats de France senior 2013, ils sont qualifiés hors-quota, par la FFL, aux championnats de France senior 2014, exclusivement dans le style et la catégorie de poids dans lesquels ils ont réalisé la performance :

DELCAMPE Remi (Maizières les Metz) 96 kg lutte libre
 OZAY Yasin (Sarreguemines) 60 kg lutte gréco-romaine
 SZCZEPANIAK Yannick (Sarreguemines) 120 kg lutte gréco-romaine
 BAUDIN Sonia (Maizières les Metz) 55kg lutte féminine
 YEGHSHATYAN Vahe (Maizières les Metz) 60 kg lutte libre

RÈGLES RÉGIONALES DE QUALIFICATION POUR LES TQF OU CHAMPIONNATS DE FRANCE

Nb de lorrains retenus pour les championnats de France

	Nb de caté de poids	Nb max de qualifiés par caté de poids	Quota global de qualifiés		
			Nb de qualifiés directs	Championnat de Lorraine	Total
Senior LF	7	2	0	12	12
Junior LF	8	3	1	15	16
Cadette LF	10	3	0	16	16
Minime LF	9	3	0	16	16
Junior LL	8	3	2	14	16
Junior GR	8	3	3	13	16

Nb de lorrains retenus pour les TQF

	Nb de caté de poids	Nb max de qualifiés par caté de poids	Quota global de qualifiés		
			Nb de qualifiés directs	Championnat de Lorraine	Total
Senior LL	7	3	3	13	16
Senior GR	7	3	1	15	16
Cadet LL	10	3	1	19	20
Cadet GR	10	3	1	19	20
Minime LL	10	3	0	25	25
Minime GR	10	3	0	25	25

Règles de qualification adoptées pour accéder à l'étape suivante (TQF ou championnat de France)

- Les qualifiés directs, dans le quota régional, accèdent à l'étape suivante.
- Le champion de Lorraine est qualifié à l'étape suivante.
- Certains 2^{ème} et/ou 3^{ème} sont qualifiés à l'étape suivante, par le responsable technique de l'ETR sous la responsabilité du président régional, en tenant compte des critères suivants :
 - Nombre de lutteurs dans la catégorie
 - Valeur sportive